serait donc au-dessous de 6 liv. par are, ou de 5 quintaux par hectare.

Sur un champ de luzerne divisé, de même, avec les mêmes doses et la même étendue, on a eu les résultats suivans.

Numéros.	Doses de sel.	Luzerne sèche.
1	1 ½	87
2	3	131
3	5	102
4	6	75
5	9	62
6	12	48
7	00	85
8	00	85

On voit que l'effet, peu sensible sur le n° 1er qui n'avait reçu qu'une livre et demie de sel, s'est élevé à son apogée sur le n° 2, qui en a reçu 3 liv., pour aller en diminuant jusqu'au n° 6, qui en a reçu 12 liv. dont la récolte s'est réduite à 48 liv. ou un peu plus du tiers du n° 2. Sur la deuxième coupe l'effet a été à peu près le même; cependant les pluies ont lavé les nos où le sel était en excès, qui ont alors un peu augmenté en produit.

La *dose la plus convenable pour les fourrages légumineux* serait donc de 3 liv. (1 kil. 50) par are, 3 quintaux par hectare, ou moitié de celle qui convient aux terres ensemencées en graminées céréales.

La proportion la plus productive *pour les pommes-de-terre* serait, comme pour les grains, de 6 liv. (3 kil.) par are : c'est la dose du moins qui a donné plus de vigueur aux tiges.

Pour le lin, 5 liv. (2 kil. 50) par are paraissent la dose la plus convenable. Cependant le produit en grains n'est pas plus considérable que celui du lin non salé; une dose de 8 liv. a donné un produit sensiblement moindre que 5 liv.

Il en est de l'emploi du sel comme de l'emploi de la chaux; à moins de très-fortes doses, il *produit peu d'effet sur les sols humides;* 6 liv. de sel par are répandues sur un pré froid et un pré sec, ont doublé le produit du dernier, et n'ont fait que changer la couleur du pré humide. *Sur une avoine* en terrain frais, l'effet a été très-peu sensible, tandis que la vigueur s'est beaucoup accrue sur une avoine en sol sec. Enfin, des lots pris sur un sol humide et tourbeux ont reçu par are 6, 12, 24 liv. de sel; les deux premiers nos avaient de l'avantage sur les parties non salées, et les deux derniers ont beaucoup plus produit que les autres.

3 quintaux sur les fourrages légumineux ont produit le même effet par hectare que 5 milliers de plâtre, d'où il résulte que le sel marin pourrait remplacer le plâtre dans les pays où ce dernier est rare et cher. Mais ce qu'il y a eu surtout de remarquable, comme pour les engrais calcaires, c'est l'*amélioration de qualité dans le fourrage* des prés humides; les bestiaux l'ont consommé avec autant de plaisir qu'ils semblaient en avoir peu avant l'expérience.

L'*effet général du sel sur les récoltes* de toute espèce, est sans doute d'augmenter leur saveur, de les rendre plus agréables et probablement plus nourrissantes pour les bestiaux : nous pensons qu'il en est de même des produits destinés aux hommes. Il est à croire en outre que les produits qui conviennent mieux à l'instinct et à l'appétit des animaux donnent aussi à leur chair plus de qualité et de saveur, ce que semblerait d'ailleurs prouver le haut prix que les gourmets attachent au mouton de pré salé. L'effet général du sel sur les récoltes a été d'augmenter tous les produits, mais en plus grande proportion les produits foliacés. Aussi la dose pour les fourrages n'est-elle que moitié de celle des grains.

Les engrais salins *réussissent à peu près aussi bien en poudre qu'en dissolution;* comme le premier moyen est beaucoup plus commode, il est par conséquent bien préférable, d'autant plus qu'en employant le sel en dissolution, pour que son effet ne soit pas nuisible et pour qu'il puisse couvrir toute l'étendue, il faut l'employer dissous dans beaucoup d'eau.

§ II. — De l'hydrochlorate ou muriate de chaux (*Chlorure de calcium*).

Les *effets du muriate de chaux sur la végétation* avaient été jusqu'ici très-contestés; il serait toutefois assez important que son action favorable sur le sol fût constatée, parce qu'il s'offre souvent en grands résidus dans les fabriques de produits chimiques. Dans les expériences de M. Lecoq, ses effets ont été presque égaux à ceux du muriate de soude; toutefois il a semblé moins énergique sur les luzernes, et la dose la plus fécondante, au lieu d'être de 3 liv. par are, comme pour le sel marin, serait entre 3 et 6.

Son *emploi est plus embarrassant que* celui du sel marin à cause de sa déliquescence; il est par la même raison d'un transport plus difficile et ne pourrait pas être répandu en poudre.

On s'est borné ici à des expériences en petit; mais celles de M. Dubuc, de Rouen, lui sont très-favorables. Il pense que les cendres lessivées, le charbon, la sciure de bois, les plâtras, doivent lui servir d'*excipient pour le répandre*, et que 30 kilog. suffiraient pour l'amendement d'un hectare.

Son *effet a été grand* sur le maïs, les pommes-de-terre, sur des arbres et arbustes de différentes espèces. Il pense qu'il conviendrait beaucoup au chanvre, au lin, aux graines oléagineuses; il a doublé le volume des ognons et des pavots auxquels il l'a appliqué.

§ III. — Du sulfate de soude.

Le sulfate de soude a été *employé sur un pré et une terre* semée en froment, à la dose de 3, 6 et 12 liv.

Numéros.	Doses de sel.	Produit en grains.	Luzerne sèche.
1	3	25	137
2	6	34	156
3	12	32 ½	187
4	00	26	99

Il en résulte que *dans les terres* la dose la plus convenable serait de 6 liv. (3 kil.) par are, plutôt néanmoins au-dessus qu'au-dessous, et que *dans les prés* l'effet avantageux croîtrait jusqu'à 12 liv. et peut-être au-delà, — On peut se procurer ce sel à très-bas prix dans les fabriques de soude.